



Formation alternant en entreprise

Par Mathilde14

Bonjour

Je travaille dans une agence immobilière et nous avons un alternant dans le service comptabilité.

Ma question est de savoir qui doit former l'alternant ?

Parce que mon responsable est son tuteur il nous demande à nous (salarié) de former l'alternant et lui il ne fait rien il l'assiste juste au moment du rdv avec son école.

Est ce que le tuteur touche une prime pour accompagner l'alternant durant toute son alternance ? Si oui est ce d'office ou bien cela dépend de l'entreprise ?

J'ai l'impression qu'on se fait bien avoir sur ce point...

Merci pour vos réponses

Bonne journée

Par Isadore

Bonjour,

Ma question est de savoir qui doit former l'alternant ?

L'alternant doit être formé par le ou les salariés à qui l'employeur confie cette tâche. De manière générale vous devez, en tant que salariée, faire ce que vous demande votre hiérarchie, et ne pouvez refuser d'effectuer que les tâches sans lien avec votre poste ou votre niveau de qualification.

Est ce que le tuteur touche une prime pour accompagner l'alternant durant toute son alternance ?

Cela dépend de la décision de l'employeur.

Par CToad

Bonjour,

je n'avais jamais entendu parler de prime pour la formation d'un alternant, pas plus que pour la formation d'un collègue. Il n'est pas rare pour les petites sociétés que le tuteur "officiel" soit un manager ou l'employeur pour pouvoir suivre l'administratif et prendre du temps avec l'école effectivement mais que la formation effective se fasse en mettant l'alternant dans le bain quotidien des salariés.

Cordialement,

CToad

Par Isadore

Un de mes collègues travaille dans une entreprise où les personnes formant les alternants sont récompensées par une prime, en partie liée aux résultats de l'alternant. Une manière comme une autre de susciter les bonnes volontés